

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 1^{er} avril 2014 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général fait la lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucun point à ajouter.

14-04-01

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil ;

14-04-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal précédent

Au Point 16 : L'emprunt au montant de 726,000\$ a été reçu.

5. Période de questions

Il n'y a aucune question.

6. Autorisation de dépense pour l'aménagement paysager autour du point d'eau à l'Anse-des-Mercier

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

7. Approbation des travaux en cours d'eau supplémentaires en 2014 et demande d'acte de répartition

14-04-03

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle appuie les travaux d'entretien sur le cours d'eau Paradis-Fronteau prévus par la MRC de Kamouraska à l'été 2014 et s'acquittera de la facture qui y sera associée ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de

la superficie contributive des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux ;

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions ;

QUE le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Municipalité de maintenir ce mode de répartition.

ADOPTÉ

8. Affectation du surplus accumulé au 31 décembre 2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire transférer certains montants de son surplus accumulé non-affecté au 31 décembre 2013 pour des besoins spécifiques ultérieurs notamment pour les matières résiduelles, l'aqueduc et l'égout ;

14-04-04

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité transfère les montants suivants au surplus affecté en date du 31 décembre 2013:

- 9 000 \$ pour les matières résiduelles ;
- 15 000 \$ pour l'égout ;
- 16 384.32 \$ pour l'aqueduc.

ADOPTÉ

9. Formation « préposé à l'aqueduc » pour le responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la formation « préposé à l'aqueduc » est obligatoire pour les employés de la Municipalité qui travaillent sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des travaux publics, René Lambert, doit travailler à maintes reprises sur le réseau d'aqueduc ;

14-04-05

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le responsable des travaux publics, René Lambert, suive le programme de qualification des opérateurs en eau potable pour les réseaux municipaux offert par Emploi-Québec ;

QUE le conseil autorise les frais d'inscription de 110 \$ ainsi que les frais de 1 470 \$ plus taxes pour la formation ;

ADOPTÉ

10. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan « Prendre une pause, ç'a du bon! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve

pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mental lors d'un conseil municipal.

14-04-06

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil proclame la semaine du 5 au 11 mai 2014 la **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Rivière-Ouelle et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

ADOPTÉ

11. Autorisation de dépense pour une publicité dans le guide touristique du Kamouraska 2014

14-04-07

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense pour une publicité d'une demie-page dans le guide touristique du Kamouraska 2014 au montant de 625\$ plus taxes plus les frais du graphiste pour la conception de la publicité au montant d'environ 100\$ plus taxes.

ADOPTÉ

12. Cession à la Municipalité du lot 4 321 359 dans le chemin Bois Hébert

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution # 13-11-14, la Municipalité accepte de devenir propriétaire du chemin Bois Hébert en acquérant les lots 4 321 446, 4 320 999, 4 320 992 et 5 352 141 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 321 359 a été oublié ;

14-04-08

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'amender la résolution # 13-11-14 de façon à inclure le lot 4 321 359 aux lots déjà énumérés dans ladite résolution;

ADOPTÉ

13. Mandat pour l'inspection de la Salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de M. Raynald Michaud, inspecteur en bâtiment, au montant de 500 \$ plus taxes pour l'inspection de la salle du Tricentenaire;

14-04-09

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le mandat pour l'inspection de la Salle du Tricentenaire soit donné à Monsieur Raynald Michaud pour un montant de 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

14. Demande d'aide financière pour la réalisation du film documentaire « L'or noir en territoire incertain »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part du réalisateur Martin Frigon au montant de 2,000\$ pour la production d'un film documentaire intitulé « *L'or noir en territoire incertain* » ;

ATTENDU QUE Martin Frigon a reçu une subvention de 19 600\$ du conseil des arts du Canada pour la réalisation de ce film documentaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité sera mentionné dans le générique ;

ATTENDU QUE le réalisateur fera une présentation publique du film à Rivière-Ouelle avec sa participation ;

ATTENDU QU' un clin d'oeil à Rivière-Ouelle sera fait dans le film avec la pêche à l'anguille ;

14-04-10

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde 2 000 \$ au réalisateur Martin Frigon en guise de soutien financier pour la réalisation du film documentaire « *L'or noir en territoire incertain* ».

ADOPTÉ

15. Personne désignée au niveau local en matière de gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

14-04-11

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de Kamouraska de nommer René Lambert comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

ADOPTÉ

16. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2014

ATTENDU QU' il est nécessaire d'embaucher un coordonnateur ou une coordonnatrice pour le camp de jour 2014 pour un maximum de 315 heures durant l'été ;

14-04-12

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'embauche de Marianne Morin-Paré pour le camp de jour 2014 pour un nombre maximal de 315 heures durant l'été 2014 à 14.47\$/heure plus les charges sociales ;

QUE le conseil autorise le directeur général à signer le contrat d'embauche pour Marianne Morin-Paré.

ADOPTÉ

17. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement

Le conseiller Jean Vézina donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement.

18. Demande au MTQ pour l'aménagement d'un accotement cyclable sur une partie du chemin du Haut-de-la-Rivière

ATTENDU QUE le Comité de développement travaille à la réalisation d'un projet de boucles cyclables à la suite d'un mandat du conseil;

ATTENDU QUE lors de la rencontre avec le MTQ, le 6 mars dernier, Monsieur Guillaume Bouchard, nous a informé que le tronçon entre la route de la Plaine et le chemin du Sud-de-la-Rivière ne peut être utilisé comme chaussée désignée par les cyclistes en raison de l'importante circulation sur cette partie du chemin du Haut-de-la-Rivière;

ATTENDU QUE les recommandations de Monsieur Bouchard sont de créer des accotements asphaltés sur ce tronçon;

ATTENDU QUE ce tronçon est sous la juridiction du MTQ;

14-04-13

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil demande au MTQ l'ajout d'accotements asphaltés sur le chemin du Haut-de-la-Rivière entre la route de la Plaine et le chemin du Sud-de-la-Rivière afin que ce tronçon puisse être intégré dans le réseau cyclable de la municipalité de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

19. Mandat à un graphiste pour la conception d'une carte routière indiquant les pistes cyclables

ATTENDU QUE le comité de développement demande au conseil municipal l'autorisation d'une dépense pour la conception d'une carte routière indiquant les pistes cyclables à Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Madame Catherine Marier, graphiste, pour la conception d'une carte routière indiquant les pistes cyclable au montant de 120 \$ plus les taxes ;

14-04-14

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil donne un mandat à Madame Catherine Marier, graphiste, pour la conception d'une carte routière indiquant les pistes cyclable au montant de 120 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

20. Autorisation de dépense pour les services de la Sûreté du Québec en 2014

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture pour les services de la Sûreté du Québec durant l'année 2014 au montant de 111 765\$;

14-04-15

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense pour les services policiers de la Sûreté du Québec en 2014 au montant total de 111 765\$ payable en deux versements soit, un versement de 55 883 \$ payable au plus tard le 30 juin 2014 et un versement de 55 882\$ payable au plus tard le 31 octobre 2014.

ADOPTÉ

21. Appui à la FQM pour le renouvellement de l'entente Québec-Municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables ;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10.52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards ;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317.4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale ;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxes de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celle-ci, et ce, sans contreparties adéquates ;

CONSIDÉRANT QUE le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération ;

14-04-16

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013 ;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, au ministre des Finances, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au chef de l'opposition officielle, au chef du deuxième groupe d'opposition, au président de l'Union des municipalités du Québec et au président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

22. Nomination du responsable et du représentant de la Municipalité pour la bibliothèque municipale

14-04-17

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil nomme comme responsable de la bibliothèque municipale Monsieur François Chalifour ;

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque ;

QUE le conseil nomme comme représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent Madame Nathalie Lévesque ;

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

ADOPTÉ

23. Avis de motion d'un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxe foncière dans la zone résidentielle R5

Le conseiller Rémi Beaulieu donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxe foncière dans la zone résidentielle R5.

24. Autorisation de dépense pour deux toilettes à compost

ATTENDU QUE, suite à sa résolution # 13-09-09, la Municipalité a fait une demande de subvention au Pacte rural pour la construction et l'installation de deux toilettes à compost dont une au quai et une à la plage de la 5^{ième} Grève Est ;

ATTENDU QUE cette demande de subvention au montant de 4622\$ a été acceptée ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant avec ce projet ;

14-04-18

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 8500\$ plus taxes en matériel pour la construction des deux toilettes à compost qui seront installées par les employés de la Municipalité.

ADOPTÉ

25. Autorisation de dépense pour un nouvel ordinateur à l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE l'ordinateur à l'usine d'eau potable est devenu très lent et qu'il est nécessaire de le remplacer ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de Ordina Shop au montant de 835.42\$ plus taxes plus les frais d'installation des logiciels et de configuration d'environ 300\$ plus taxes ;

14-04-19

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 1200\$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un nouvel ordinateur à l'usine d'eau potable.

ADOPTÉ

26. Autorisation de dépense pour 3 drapeaux et 100 épinglettes aux couleurs de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir des drapeaux ainsi que des épinglettes aux couleurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions de la part de Publicité Yves Lévesque et P.A. Michaud ;

14-04-20

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'entreprise Publicité Yves Lévesque, selon sa soumission, produise 100 épinglettes à 3.80 \$ l'unité pour un montant total de 380 \$ plus les taxes ;

QUE l'entreprise P.A. Michaud, selon sa soumission, produise 3 drapeaux à 115 \$ l'unité pour un montant total de 345 \$ plus les taxes.

QUE le conseil autorise la dépense pour 3 drapeaux et 100 épinglettes aux couleurs de la Municipalité au montant total de 725 \$ plus les taxes;

ADOPTÉ

27. Offre de service de BPR pour l'analyse des travaux préventifs à effectuer à l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire connaître les travaux préventifs à effectuer à l'usine d'eau potable, s'il y a lieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de BPR au montant approximatif de 3500\$ plus taxes avec une méthode de facturation sur une base horaire ;

14-04-21

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de BPR pour l'analyse des travaux préventifs à effectuer à l'usine d'eau potable pour un montant approximatif de 3 500 \$ plus les taxes avec une méthode de facturation sur une base horaire ;

QUE les activités qui seront réalisées dans ce mandat seront les suivantes ;

- Visite de terrain afin de constater l'état des conduites à l'usine d'eau potable et vérifier le fonctionnement des divers équipements pouvant influencer le phénomène de la corrosion (ventilation, système de chloration, etc) ;
- Recherche d'information sur les méthodes possibles de réhabilitation des conduites et sur les mesures préventives à mettre en place pour optimiser leur longévité (incluant une analyse sur la pertinence de mettre en place de l'isolation) ;
- Rédaction d'une lettre technique présentant leur commentaires et recommandations.

ADOPTÉ

28. Offre de service de BPR pour l'estimation des coûts pour le déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT QUE le projet de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière, suite au glissement de terrain survenu l'été dernier, sera subventionné à environ 80% par le Ministère de la sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE pour analyser le dossier, le Ministère de la sécurité publique demande une estimation des coûts du projet avec deux options soit 1) le déplacement du chemin avec l'option d'installer une clôture pour sécuriser les lieux ou 2) le déplacement du chemin avec l'option de refaire une pente 3H-1V ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service de BPR pour l'estimation des coûts du projet avec l'option 1 et avec l'option 2 au montant total de 1500\$ plus taxes ;

14-04-22

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité accepte l'offre de BPR au montant de 1500\$ plus taxes pour l'estimation des coûts du projet avec l'option 1 et avec l'option 2 décrits plus haut.

ADOPTÉ

29. Autorisation de dépense pour la formation annuelle des agents de développement

14-04-23

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense de 750 \$ plus taxes incluant les frais d'hébergement et de repas plus les frais de déplacement selon la politique en vigueur pour la participation de l'agente de développement à la formation annuelle des agents de développement organisé par le Réseau des agents de développement au coeur de l'action rurale (RADAR) qui aura lieu du 6 au 9 mai prochain à Aylmer.

ADOPTÉ

30. Appui à Transport en Vrac St-Denis pour une demande à la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ, dans une décision rendue le 1er mai 2013, a refusé de faire droit à la demande de Transport en Vrac St-Denis (dossier # 401464);

CONSIDÉRANT QUE suite à une requête de contestation de la décision devant le tribunal administratif du Québec, la CPTAQ a offert de revoir sa décision ou de rendre une nouvelle décision;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a fréquemment besoin de gravier pour l'entretien de ses chemins et, plus particulièrement au cours des prochaines années, pour la construction d'environ 3 km de nouveaux chemins;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'avoir une sablière à proximité de la Municipalité permettra une saine concurrence et qu'il est important pour nous d'avoir du matériel de qualité à un prix compétitif;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de sablière à Rivière-Ouelle;

CONSIDÉRANT QUE les principaux intervenants externes dans ce dossier soit l'UPA et la municipalité de Mont-Carmel ont à cœur la protection de leur milieu agricole et appuient la demande de Transport en Vrac St-Denis ;

CONSIDÉRANT QUE dans une résolution # 12-09-09 datée du 4 septembre 2012, nous avons déjà approuvé le projet mais que, suite à son intervention devant le tribunal administratif et avec de nouveaux faits, Transport en Vrac St-Denis nous a demandé une seconde fois notre appui dans sa lettre du 28 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE la sablière constituera un nouvel apport financier, soit des redevances pour la municipalité de Mont-Carmel qui travaille très fort pour dynamiser sa municipalité et, avec la collaboration de la MRC, le Parc du Haut-Pays du Kamouraska;

CONSIDÉRANT les nouvelles expertises présentées à la CPTAQ, à savoir :

- L'expertise de l'ingénieur Martin Pelletier qui démontre que les autres endroits potentiels en milieu non agricole suggérés par la CPTAQ présentent

du matériel de beaucoup moins bonne qualité et requièrent un transport additionnel d'au moins 20 km ;

- L'expertise de l'agronome Lucie Beaulieu qui démontre que le site d'extraction majoré à 46068 m² aura un potentiel agricole plus élevé après sa restauration suite à l'expiration des opérations de la carrière.

14-04-24

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Municipalité de Rivière-Ouelle appuie Transport en Vrac St-Denis dans sa demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'exploitation d'une sablière à Mont-Carmel.

ADOPTÉ

31. Autorisation de dépense pour le dépliant de la halte d'information

ATTENDU QU' il est nécessaire d'apporter des modifications au dépliant de la halte d'information de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le coût prévu pour la conception et l'impression est de 680\$ plus taxes ;

14-04-25

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la dépense pour la conception et l'impression du dépliant de la halte d'information au montant de 680 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

32. Demande de subvention de fonctionnement du Club des Ados pour l'année 2014

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Club des Ados ;

ATTENDU QUE le Club des Ados demande 4 000 \$ pour l'année 2014 ;

14-04-26

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise un premier versement de 2 000 \$ au Club des Ados ;

QUE le deuxième versement de 2,000\$ soit versé suite au dépôt d'un rapport d'activité du Club des Ados.

ADOPTÉ

33. Demande de subvention de fonctionnement du Comité des loisirs pour l'année 2014

La conseillère, Madame Jeannine Bastille, a signifié son conflit d'intérêt et elle s'est retirée de la discussion et de la décision du conseil.

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Comité des loisirs pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité des loisirs demande 2 000 \$ pour l'année 2014;

14-04-27

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise le versement de 2,000\$ au Comité des loisirs pour l'année 2014.

ADOPTÉ**34. Demande de subvention de fonctionnement de la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle pour l'année 2014**

ATTENDU QUE le conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle pour l'année 2014 ;

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle demande 684.49 \$ pour l'année 2014 ;

14-04-28

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accorde une subvention de fonctionnement à la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle au montant de 684.49 \$ pour l'année 2014 ;

ADOPTÉ**35. Approbation des comptes**

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	218.45 \$
BRÛLERIE DE L'EST	75.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	433.28 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 492.04 \$
COLLECTIVITÉS ÉCOLOGIQUES BSL	405.12 \$
CONSEIL DE LA CULTURE DU BSL	75.00 \$
DÉNEIGEMENT GINETTE BOUCHER	5 275.00 \$
ECO-L'EAU	6 266.14 \$
FERME JASLYN ENR.	172.46 \$
LA FINE BOUCHE	107.79 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12.00 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	615.00 \$
GESTION JB-CEL INC.	18.56 \$
GROUPE DYNACO	69.70 \$
IMPRESSION SOLEIL	8.63 \$
JEAN MORNEAU	962.34 \$
JOHN MEUNIER INC.	324.81 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	48 983.20 \$
PATRIMOINE EXPERTS S.E.N.C.	7 537.63 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	74.05 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	29.84 \$
LES PUIITS ARTÉSIENS DESCHÊNES	107.79 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	288.13 \$
SIGMA AUTOMATISATION	172.46 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	33.69 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	29 404.86 \$
VÉLO QUÉBEC ASSOCIATION	72.18 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 850.38 \$
TOTAL:	106 085.53 \$

14-04-29

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

36. Correspondance

- Invitation d'Action Chômage Kamouraska Inc. à leur assemblée générale annuelle ;
- Invitation de la table Agriculture et Bioalimentaire du Kamouraska pour une journée de réflexion ;
- Résolution de la Municipalité de Saint-Éloi concernant le cours sur le comportement éthique ;
- Convocation à l'assemblée générale annuelle 2013-2014 de Carrefour Action municipale et famille ;
- Invitation du CLD de Kamouraska à une soirée de réflexion sur l'avenir de nos églises kamouraskoises ;
- Avis public de la MRC de Kamouraska sur le préavis de vente pour défaut de paiement d'impôt foncier ;
- Lettre du Ministère du Développement durable et de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la déclaration des prélèvements d'eau - année 2013 ;
- Résolution # 044-CM2014 de la MRC de Kamouraska désignant les membres du conseil sur le comité consultatif agricole ;
- Résolution # 051-CM2014 de la MRC de Kamouraska désignant les membres du conseil sur le comité de développement éolien ;
- Invitation à l'AGA du CLD du Kamouraska, formule « 5 à 7 » ;
- Résolution # 060-CM2014 de la MRC de Kamouraska - Remerciements aux municipalités de Rivière-Ouelle et Saint-Gabriel-Lalement pour la journée de réflexion sur les églises tenue le 17 janvier dernier ;
- Dépôt du rapport archéologique de Patrimoine Experts sur la surveillance et l'inventaire 2006-2007 et de la facture (# RO06-02-15) au montant de 6,555.89 plus taxes remboursable à 100% par le MTQ ;
- État de dépôt du MTQ au montant de 28,990.78\$ pour le remboursement de la facture # RO06-02-14a de Patrimoine Experts pour le rapport archéologique du secteur du presbytère ;
- État de dépôt du PIQM au montant de 28,099.00\$;
- État de dépôt du PIQM au montant de 370,948.00\$;
- Accusé de réception du MAMROT de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité ;
- Confirmations d'ajout de luminaires de Hydro-Québec au 115, chemin de la 5^{ème} Grève Est et au 145, chemin de la Pointe ;
- Lettre de remerciement de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud Inc. pour l'adhésion annuelle de la Municipalité ;
- Lettre du CLD sur les nouvelles orientations de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 ;
- Lettre de Kéroul sur l'accessibilité aux personnes à capacité physique restreinte ;
- Lettre de André Simard, candidat pour le Parti Québécois, concernant son engagement envers la nouvelle vocation du Centre Thérèse Martin ;
- Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud ;
- Invitation de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent au 8e Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale du Bas-Saint-Laurent.

37. Demandes de don

14-04-30

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de don suivantes :

- 25 \$ pour le Club de gymnastique de La Pocatière ;
- 150 \$ pour l'adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS).

ADOPTÉ

38. Varia

Il n'y a aucun point au varia.

39. Période de questions

Question : Est-ce que BPR peut vérifier si la corrosion est normale à l'usine d'eau potable ?

Réponse : Oui, cela fait partie du mandat

Question : Est-ce que les citoyens peuvent consulter le rapport de Ruralys ?

Réponse : Oui, mais après la présentation publique prévue au mois de juin.

Question : Quel est l'aménagement prévu au point d'eau à l'Anse-des-Mercier ?

Réponse : L'installation de plantes grimpantes pour cacher la clôture.

Question : Est-ce que les toilettes à compost seront harmonisées avec le paysage architectural du secteur ?

Réponse : Oui et nous sommes ouverts aux suggestions.

Question : Des explications sur l'affectation du surplus accumulé ?

Réponse : Les montants nommés au point 8 seront réservés à des dépenses spécifiques dans le futur pour les matières résiduelles, l'aqueduc et l'égout.

Question : Est-ce qu'il y a d'autres bornes sèches prévues cette année ?

Réponse : Oui, une dans le chemin de la Pointe.

Question : Pourquoi un nouvel ordinateur à l'usine d'eau potable ?

Réponse : L'ordinateur actuel est devenu trop lent.

Question : Est-ce qu'il y aura de l'enrochement dans le chemin du Sud-de-la-Rivière ?

Réponse : Non, le chemin sera déplacé.

Question : Est-ce que le conseil est satisfait du travail du déneigeur ?

Réponse : Oui.

Question : Les règles du service de collecte des matières résiduelles sont devenues complexes et il y a encore des matières qui volent au vent.

Réponse : Le conseil a demandé à la régie de produire un feuillet explicatif.

40. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est mardi, le 29 avril 2014 à 19h00.

41. Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire est mardi, le 6 mai 2014 à 20h00.

42. Levée de la séance

14-04-31

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier